

DÉPARTEMENT DE L'YONNE



Communauté de Communes
de l'Agglomération Migennaise

La vie comme vous l'aimez !

Arrêté n° 119/2026 Portant fermeture temporaire du gymnase du COSEC

ARRETE DU PRESIDENT

Le Président de la Communauté de Communes de l'Agglomération Migennaise,

VU les articles L.2144-3, L.2211-1, L.2212-1 et suivantes du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la réalisation de travaux d'éclairage à l'intérieur du gymnase
CONSIDERANT l'impossibilité d'autoriser la présence des clubs pendant la durée de ces travaux

ARRÊTE

Article 1er. Le gymnase du COSEC est fermé au public du 03 août 2026 au Dimanche 30 août 2026 inclus

Article 2 - Ampliation de cet arrêté est transmise à tous les utilisateurs habituels de ces installations.

Article 3 : Le Président de la CCAM, la Directrice Générale des services et l'OICS sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Migennes, le 03 août 2026

Pour le Président empêché
Le 1^{er} Vice-Président
M. SERANDAT



Envoyé en préfecture le 06/08/2026

Reçu en préfecture le 06/08/2026

Publié le 06/08/2026

ID : 089-248900383-20260803-ARR119_2026-AR

